PRÉFET
DES YVELINES

*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

Direction départementale
des territoires

# La DDT des Yvelines à vos côtés...

**- Année 2019 -**

# ÉDITO

par Isabelle DERVILLE,
Directrice départementale des territoires des Yvelines

Urbanisé et dense au Nord et Nord-Est, plus rural au Sud et à l'Ouest, le département des Yvelines concentre des enjeux de territoires contrastés. C'est aussi un département au patrimoine naturel, culturel et architectural riche.

L'action de la DDT, sous l'autorité du Préfet des Yvelines, vise à développer les politiques publiques d'aménagement et de développement durables dans un souci de prise en compte des enjeux de ce territoire, au plus près des acteurs des Yvelines. La préservation des espaces, du cadre de vie, le développement des territoires et la conciliation des usages sont au cœur de notre action.

A vos côtés, la DDT fait avancer les projets, avec un objectif de cohérence des politiques menées, de cohésion des territoires et d'intégration des enjeux de la transition écologique.

Les compétences techniques, réglementaires et de conduite de projets développées par la DDT vous accompagnent pour relever les défis de ce territoire.

Vous trouverez dans cette plaquette, la présentation de nos principales actions menées en 2019.

Isabelle DERVILLE

# Agriculture

Les terres agricoles représentent plus de 40 % de la surface du département, avec près d'un millier d'exploitations agricoles qui emploient environ 2 000 personnes. L'État au travers de la DDT assure la bonne attribution des aides de la politique agricole commune (PAC) et la protection du foncier agricole, mais également, le soutien à la modernisation des exploitations, la diversification, le développement des circuits courts,la conversion des exploitations en agriculture biologique et l'installation de nouveaux agriculteurs.

**1°) Les aides directes de la PAC**

L'année 2019 a connu une récolte céréalière abondante et d'excellente qualité ; les grandes cultures ont eu des rendements supérieurs aux moyennes quinquennales. La DDT instruit et verse les aides de la PAC du 1er pilier pour un montant annuel de 19,3 M€.

**2°) Développer l'agriculture biologique et accompagner la mutation agro-écologique dans les Yvelines comme en Île-de-France**

L'agriculture actuelle est en mutation et les pratiques agro-environnementales sont en plein essor. La DDT attribue plusieurs aides dans le cadre du second pilier de la PAC aux exploitations agricoles qui s'engagent dans des pratiques combinant performance économique et performance environnementale. Il s'agit principalement :

– des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), qui permettent d'accompagner les exploitations qui s'engagent pour une durée de 5 ans dans des pratiques en faveur de la biodiversité, de la qualité de l'eau et du sol, soit 1,53 M€ en 2019,

– des aides à la conversion ou au maintien en agriculture biologique, qui ont pour objectif de compenser les surcoûts liés à l'adoption ou au maintien des pratiques de l'agriculture biologique par rapport aux pratiques de l'agriculture classique, soit 863 400 € en 2019.

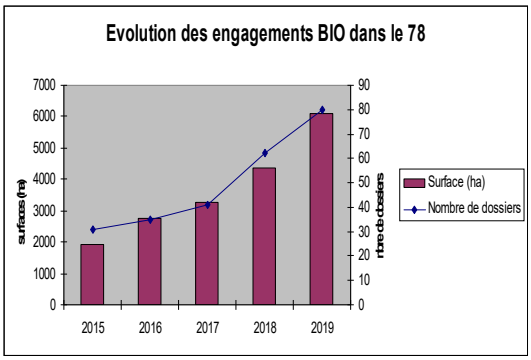


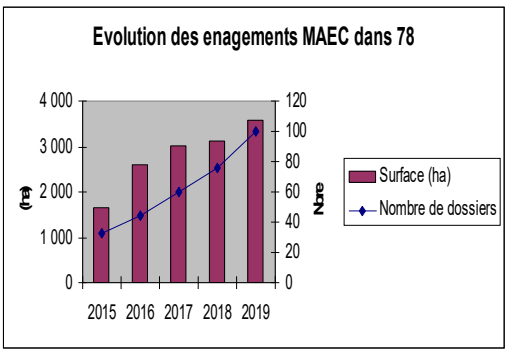


**3°) La modernisation et la diversification des exploitations agricoles du département**

Des stratégies locales de développement se mettent en place dans les territoires.

Au titre du second pilier de la PAC, la DDT attribue des aides aux exploitations pour rester compétitif et répondre aux attentes de circuits-courts et de produits de qualité à impact réduit sur l'environnement (aides aux investissements, à la diversification et aux bâtiments).

L'État (DDT) accompagne les projets alimentaires territoriaux (PAT) et la structuration des filières d'approvisionnement dans les territoires.

**La DDT, en 2019, c'est aussi :**

**734** exploitations inscrites à la PAC
**10** installations jeunes agriculteurs aidés : 277 000 €
**80** exploitations en AB soit 10 % des exploitations des Yvelines
Montant aides MAEC et bio : **2,4 M€** en 2019 (1M€ en 2018)
Montant aides compétitivité et diversification : **2,72 M€** en 2019

**Récolte** 2019 :
Blé **+12 %** (88 quintaux par hectare)
Orge **+43%** et +**40** % surfaces cultivées
+**12** % rendements

# Habitat et Rénovation Urbaine

La DDT accompagne les communes dans la définition des projets de construction de logements sociaux et leur montage financier en s'assurant que les documents d'urbanisme respectent les objectifs quantitatifs et qualitatifs. Elle accompagne également les intercommunalités dans la rédaction et l'adoption de leur programme local d'habitat (PLH).

Elle assure le guichet unique de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'Habitat (ANAH). L'accent est mis sur la rénovation énergétique (dont « Habiter mieux ») mais aussi sur des travaux d'insalubrité et sur l'adaptation des logements au vieillissement.

Avec le Préfet, elle est le représentant local de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU). A ce titre, elle accompagne les collectivités dans leur projet de rénovation urbaine et verse les subventions de l'ANRU.

### 1°) Produire du logement social

Compte tenu des objectifs de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU) et des dynamiques locales, un rythme élevé de construction de logement sociaux s'est poursuivi en 2019 avec 21 M€ d'aides de l'État, instruites par la DDT.

Crédit photo sous-préfecture de Mantes-la-Jolie

### 2°) Contribuer à la rénovation énergétique et adapter le parc de logements privés

La DDT met en œuvre le programme "Habiter mieux" avec le Conseil départemental qui vise à rénover 1200 logements par an sur la période 2018-2023. Des aides aux copropriétés dégradées sont aussi mobilisées. Le budget de l'ANAH a été multiplié par 2 entre 2018 et 2019 dans les Yvelines.

Copropriété 92 logements – Mantes-la-Jolie
Crédits Urbanis

### 3°) Accompagner les projets de rénovation urbaine de quartier

La DDT accompagne les collectivités dans la conception, la mise en œuvre et le financement des 8 nouveaux projets de rénovation urbaine du département.

### 4°) Décliner et suivre les politiques publiques du logement sur les intercommunalités

Les Yvelines disposent de deux programmes locaux de l'habitat intercommunaux (PLHI) : GPS&O et Saint-Quentin-en-Yvelines en réponse à une forte demande. Ils fixent des objectifs de logements pour les 6 prochaines années pour développer la mixité sociale, le maintien du développement démographique et améliorer la qualité de vie. Le pays houdanais s'est également doté d'un outil intercommunal de programmation du logement. Ces PHLi sont obligatoires depuis 2009.

Rénovation d'immeuble quartier de rénovation urbaine Poissy la Coudraie
Source : crédit Photo ville de Poissy

**La DDT, en 2019, c'est aussi :**

- **3 671** logements locatifs sociaux (LLS) agréés en 2019, 76 % en communes déficitaires

- **3 266** logements conventionnés en 2019

- **15M€ de subvention ANAH** dont 11,9 M€ pour 1 850 logements instruits par la DDT dans le cadre du « Habiter Mieux »

-**PNRU : 7,3M€** de paiement en 2019

- **352 137€** engagés en travaux d'office sur 15 adresses pour urgence, insalubrité ou saturnisme

# Aménagement et Urbanisme

La DDT porte les politiques publiques dans les documents de planification (PLU, SCOT…) et assure l'instruction des autorisations de construire relevant de l'État. La DDT assure aussi l'instruction des dossiers d'accessibilité pour les personnes handicapées conformément à la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 qui fait obligation à tous les établissements recevant du public (ERP) d'être en conformité avec les règles d'accessibilité.

**1°) Accompagner la dynamique intercommunale des documents d'urbanisme**

En Île-de-France, les Yvelines font figure d'exception avec seulement deux PLUi. Celui de la CA SQY, couvrant 7 communes, a été approuvé en 2017. Celui de la CU GPSEO, couvrant 73 communes, a été approuvé début 2020. La DDT œuvre à la diffusion auprès des collectivités de cet outil intercommunal d'aménagement et de planification stratégique, le mieux adapté, du fait de son échelle, pour traiter les enjeux contemporains de la lutte contre l'artificialisation des sols, de la réflexion sur les mobilités, les stratégies commerciales, le foncier d'activités ou encore la préservation cohérente des continuités écologiques.

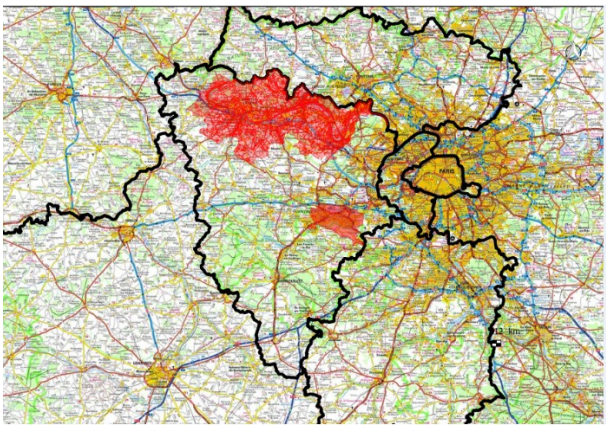

**2°) Assurer une instruction de qualité et sécuriser la délivrance des autorisations d'urbanisme sur les territoires à enjeu national : les opérations d'intérêt national (OIN Seine-Aval et Plateau de Saclay)**

La DDT assure pour le préfet l'instruction et la délivrance des autorisations d'occupation des sols, et en particulier les permis de construire sur les 2 OIN du département : Seine Aval et le Plateau de Saclay.

**3°) Garantir, pour les personnes handicapées, une accessibilité "à tout pour tous" sur le territoire des Yvelines, via le suivi de la mise en œuvre des agendas d'accessibilité programmés des établissements recevant du public et des collectivités**

La DDT instruit les demandes d'autorisation de travaux et les permis de construire ainsi que les demandes de dérogations aux règles d'accessibilité (ERP, logements, lieux de travail voire espaces publics…) et les soumet à l'avis de la sous-commission départementale d'accessibilité et de sécurité qu'elle préside.

**La DDT, en 2019, c'est aussi :**

- 86 PLU arrêtés, dont 1 PLUi (CU GPS&O)

- 33 communes concernées par d'autres procédures d'évolution, dont 1 PLUi (CA SQY)

- 4 communes concernées par un porter à connaissance

- 1081 dossiers PC instruits

- 1473 avis donnés en sous-commission départementale d'accessibilité

- 7428 Adap instruits de 2015 à 2019

# Environnement

La DDT veille à la mise en œuvre des politiques dans les domaines de l'eau, de la forêt, des milieux naturels, des risques naturels, de la chasse, de la publicité extérieure et des paysages. Dans un département dynamique en termes d'aménagement, il s'agit d'accompagner les collectivités et les porteurs de projets en amont, afin de faciliter la prise en compte des enjeux environnementaux tout en les conciliant avec l'ensemble des politiques publiques de l'État.

**1°) Préserver les ressources naturelles et le cadre de vie des Yvelines**

Avec plus de 300 Km de cours d'eau, de nombreuses zones humides, des aires d'alimentation de captages d'eau potable, des parcs naturels régionaux (1/6e du département), 9 sites Natura 2000, des ZNIEFF (près de 1/3 du département), 63 sites classés et 9 réserves naturelles, le patrimoine naturel du département est une richesse essentielle à préserver. La DDT cherche à garantir une gestion équilibrée de la ressource en eau, préserver les zones humides et les écosystèmes aquatiques, prévenir la pollution des eaux et assurer une gestion équilibrée des ressources piscicoles. Elle favorise aussi la préservation de la biodiversité à travers la qualité des projets et l'appui à la gestion de zones naturelles.

**2°) Protéger et gérer la forêt**

Avec 30 % de surfaces boisées, de forts enjeux d'équilibre agro-sylvo-cynégétique et de compatibilité avec la faune sauvage et 3 forêts de protection, la protection et la gestion de la forêt est un enjeu essentiel pour le département des Yvelines.
La DDT instruit et contrôle les autorisations de défrichement et suit les plans de gestion des forêts privées.

Le classement en forêt de protection du massif de St-Germain-en-Laye (décret n° 2019-1136 du 05 novembre 2019) soit 3 500 ha boisés

**3°) Prévenir les risques naturels**

La DDT coordonne l'élaboration des plans de prévention des risques naturels (PPRN) sous la responsabilité de l'État, en concertant les collectivités concernées. Ces plans délimitent les zones exposées à un risque. Ils définissent des prescriptions en matière d'urbanisme, de construction et de gestion ainsi que des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde des constructions existantes.

Source : Wikipedia - L'étange du Val d'Or à la Minière

Le PPRI de la Bièvre a été approuvé par arrêté interpréfectoral du 10 mars 2020

**La DDT, en 2019, c'est aussi :**

- Un atlas des paysages disponible sur internet : http://www.atlas-paysages-yvelines.fr/

- Police de l'eau :
188 dossiers reçus au guichet unique départemental
332 contrôles

- Biodiversité :
49 évaluations d'incidences Natura 2000
Projet de décret de création de la réserve naturelle nationale des étangs et rigoles du Roi Soleil

- Politique forestière :
25 instructions d'autorisation de défrichement
43 gestions de coupe
27 instructions et contrôles de la réalisation des mesures compensatoires au défrichement
10 contrôles de la mise en œuvre des gestions durables
167 plans de gestion en forêt suivis

- PPRN : 7 PPR inondation
5 PPR argiles
8 PPR cavités
1,4 M€ de subvention FPRNM (dit Fonds Barnier)

# Accompagnement des Territoires : ANCT et transition écologique

Dans la continuité de ses actions d'accompagnement des acteurs du territoire et porteurs de projets, la DDT investit les grands enjeux de la transition écologique et va décliner au niveau départemental les missions de l'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). La création de l'ANCT répond à la nécessité de favoriser l'action territoriale de l'État et de ses opérateurs au plus près des collectivités territoriales en facilitant l'accès de ces collectivités aux conseils et ressources de l'État dans une logique partenariale et opérationnelle.

**1°) Porter localement les appels à projet et dispositifs d'accompagnement en appui aux collectivités territoriales**

Les 5 chargés de mission territoriaux (CMT) sont les contacts privilégiés de la DDT pour apporter une réponse co-construite et coordonnée sur des projets majeurs d'un aménagement durable. En 2019, **de nombreux projets complexes ont pu être accompagnés et facilités** par les CMT.

De plus, la DDT accompagne les collectivités candidates ou lauréates aux appels à projets et dispositifs nationaux ou régionaux : appel à projet « Continuités cyclables » ou « Repenser la périphérie commerciale », dispositif "Action Cœur de Ville" (ACV). La DDT a organisé, le 13 juin 2019, la deuxième rencontre départementale des chefs de projet ACV, afin de les accompagner dans la redynamisation des centre-villes.

La DDT a aussi mené des analyses stratégiques du foncier de certaines communes.

**2°) Piloter la Communauté Yvelinoise de la Transition Énergétique et Écologique (CYTé)**

Chaque année, la DDT organise deux rencontres à destination des collectivités territoriales pour porter les enjeux de la transition écologique sur le territoire. Ainsi, en janvier 2019 a été organisée en partenariat avec SQY une rencontre sur le thème de la **mobilité durable**. En juin 2019 a été organisée en partenariat avec la Ville des Mureaux une rencontre portant sur la **performance énergétique des bâtiments. Les débats ont** permis d'aborder la question des nouveaux **éco-matériaux** et de leur niveau de performance, mais aussi des dispositifs d'accompagnement des particuliers en faveur de la **rénovation énergétique** de leur logement.

**3°) Agir en faveur de la transition écologique et soutenir les projets de territoire**

Le 5 décembre 2019, la DDT a été nommée déléguée territoriale adjointe du Préfet pour mettre en œuvre les missions de l'agence nationale de cohésion des territoires (**ANCT**).

Cette dynamique va s'accentuer pour accompagner de manière opérationnelle les projets, avec les autres opérateurs de l'État (articulation des procédures administratives, plans de financement, concertation etc). La transition écologique, le développement, la relance et la cohésion des territoires seront au cœur des enjeux de l'ANCT.

Source : crédit photo DDT78
Séminaire de la CYTé janvier 2019

**La DDT, en 2019 c'est aussi :**

- **4 EcoQuartiers** labellisés dans les Yvelines

- **37 documents d'urbanisme** publiés sur le Géoportail de l'Urbanisme en 2019 (36 PLU et 1 SCOT)

- **7 études foncières** réalisées et présentées à l'EPFIF

- **3,9 M€ de subventions** distribuées pour déployer les projets de **mobilité durable**

- **Géoportail de l'urbanisme**

- **1 avis PCAET (plan climat air énergie territorial)**

# Éducation et Sécurité Routière

La DDT assure la mise en œuvre des politiques interministérielles de l'éducation routière, de la circulation et de la prévention des risques routiers.

**1°) L'éducation routière**

La DDT assure le contrôle et la délivrance des agréments d'auto-écoles, ainsi que les autorisations d'enseigner la conduite. Elle planifie et mène les examens du permis de conduire (auto, moto, poids-lourds, transport en commun).

**2°) Les transports**

La DDT instruit les arrêtés de circulation sur les routes à grande circulation et délivre les autorisations de transports réglementés (transports exceptionnels, dérogations de circulation des poids-lourds).

**3°) L'observation et la connaissance de l'accidentologie de la route**

La DDT établit les statistiques de l'insécurité routière dans le département. Elle contribue à l'élaboration de la politique départementale de sécurité routière et prend une part active dans les actions d'animation. La DDT instruit les projets d'installation de nouveaux radars "contrôle-sanction". En 2019, une nette baisse des « tués » a pu être constatée.

| | Accidents | Tués | Blessés |
|---|---|---|---|
| **Yvelines** | **-2,50 %** | **-43,00 %** | **-2,00 %** |
| **Région IDF** | 2,90 % | -13,40 % | 1,20 % |
| **France (hors Dom-Tom)** | -1,10 % | -0,30 % | -0,60 % |

*Evolution 2018/2019 de l'accidentologie de la route*

**La DDT, en 2019, c'est aussi :**

- Éducation routière :
7 centres d'examen
31 inspecteurs du permis de conduire
30 00 examens toutes catégories confondues, dont 4 500 pour des candidats individuels
30 établissements d'enseignement de la conduite (sur 215) ayant le label qualité

- Transports :
449 arrêtés de circulation
211 avis et arrêtés de dérogation poids-lourds
2 000 avis et arrêtés pour les Transports exceptionnels (départements 78 et 95)

- Sécurité routière :
80 journées d'animation de sécurité routière

# Gestion de crise

La DDT a pour mission dans son champ de compétences d'améliorer la connaissance des risques et de développer des outils de prévention et de préparation à la gestion de crise.

La DDT apporte une assistance technique au Préfet en assurant l'interface entre la situation locale et les partenaires externes et experts mobilisables.

**Liste des sigles et acronymes employés**

| | |
|---|---|
| AB | Agriculture biologique |
| ACV | Dispositif "Action cœur de ville" |
| Ad'AP | Agenda d'accessibilité programmée |
| ANAH | Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat |
| ANCT | Agence nationale de la cohésion des territoires |
| ANRU | Agence nationale pour la rénovation urbaine |
| CA SQY | Communauté d'agglomération Saint Quentin en Yvelines |
| CMT | Chargés de mission territoriaux de la DDT |
| CU GPS&O | Communauté urbaine de Grand Paris Seine et Oise |
| CYTé | Communauté yvelinoise de la transition énergétique et écologique |
| ERP | Etablissement recevant du public |
| FPRNM | Fonds de prévention des risques naturels majeurs (dits "Fonds Barnier") |
| LLS | Logements locatifs sociaux |
| MAEC | Mesures agro-environnementales et climatiques |
| OIN | Opérations d'intérêt national |
| PAC | Politique agricole commune |
| PC | Permis de construire |
| PCAET | Plan Climat Air Energie territorial |
| PLH | Programme local de l'habitat |
| PLHi | Programme local de l'habitat intercommunal |
| PLU | Plan local d'urbanisme |
| PLUi | Plan local d'urbanisme intercommunal |
| PNRU | Plan national de rénovation urbaine |
| PPRI | Plan de prévention des risques Inondation |
| PPRN | Plan de prévention des risques naturels |
| SCoT | Schéma de cohérence territoriale |
| SRU | Loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains |
| ZAC | Zone d'activité commerciale |
| ZNIEFF | Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique |

Direction départementale des territoires des Yvelines
35 rue de Noailles
BP 1115
78011 VERSAILLES Cedex
Tél : 01 30 84 30 00
www.yvelines.gouv.fr